

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JUILLET 2026 – 20H00

ORDRE DU JOUR

Nomination du secrétaire de séance

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2026

II- Délibérations

2026-34 : Rénovation des vitraux de l'église communale

2026-35 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts (O.N.F.) pour des recettes issues des ventes de bois

Rapport des commissions

Informations/questions diverses

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUlier, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Monsieur Christophe BOSSU représenté par Madame Catherine MICHOUlier par pouvoir du 16 juillet 2026, Madame Blandine CUGNIER, Monsieur Joël MOUTHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine MICHOUlier est nommée secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II– Délibérations

2026-34 : Rénovation des vitraux de l'église communale

Monsieur Pierrick DUFOURD indique que des travaux de rénovation sur certains vitraux de l'église sont nécessaires. La restauration est urgente sur un vitrail qui présente un risque de chute imminent. Il propose de retenir la proposition financière de l'Atelier du Vitrail du Léman à hauteur de 5 200€ HT ainsi que le devis pour la location de l'échafaudage à hauteur de 4 700€ HT ; soit un total de 9 900€ HT.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 13 voix Pour, décide à l'unanimité de :

RETENIR la proposition financière de l'Atelier du Vitrail du Léman à hauteur de 5 200€ HT ainsi que le devis pour la location de l'échafaudage à hauteur de 4 700€ HT ; soit un total de 9 900€ HT.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

2026-35 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

VU le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la commune de Villard est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier, CONSIDERANT que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts (O.N.F.),

CONSIDERANT que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions, CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

CONSIDERANT que la commune souhaite confier à l'O.N.F. un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

CONSIDERANT que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 13 voix Pour, décide à l'unanimité de :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'O.N.F. pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation selon les termes indiqués ci-dessus.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

TRAVAUX/RESEAUX

Monsieur Frédéric MOUTHON indique que les agents techniques communaux ont aménagé une plateforme pour l'installation des conteneurs de tri (jaune et vert) sur le parking à Ajon. La société SIVALOR les a installés le 20 juillet dernier. 1 conteneur OM restera sur place au lieu de 3.

Il a pris contact avec la commune de Saint-Jean d'Aulps pour obtenir des renseignements sur les toilettes sèches installées au Roc d'Enfer. Dès que les renseignements seront reçus, une étude sera faite pour remplacer les toilettes sèches d'Ajon.

MARPA LA CLAIRIERE

Madame Florine QUINTIN fait savoir qu'elle a participé au conseil d'administration du 9 juillet dernier. L'épisode de canicule s'est relativement bien passé. Les animations extérieures ont dû malheureusement être annulées. La MARPA rencontre des problèmes de ressources humaines, notamment sur les recrutements, car elle n'a pas de convention collective. La MARPA projette de mettre en place des commissions. Deux logements sont actuellement vides, ils seront occupés dès le 1 septembre prochain. Il existe une liste d'attente.

CMJ

Monsieur Guillaume GOUSSE indique qu'une réunion avec les membres du CMJ s'est tenue le 26 juin dernier. Le jeu de piste organisé le 6 juin dernier n'a pas rencontré le succès escompté. Une partie de l'alimentation et des boissons a été achetée par un membre du conseil municipal, pour diminuer le déficit de cette journée. Madame Laurette PINGET souhaite faire savoir que, le responsable du CMJ, avant les élections de mars 2026, s'était engagé pour l'organisation de cette journée ; Il n'a pas demandé d'aide comme elle lui avait suggéré, ce qui n'a pas été en mesure de créer de bonnes conditions de réussite. Elle a également remarqué un manque d'implication des jeunes membres du CMJ.

Monsieur Guillaume GOUSSE fait savoir que les membres du CMJ souhaitent organiser une brocante d'ici fin septembre. Date et modalités d'organisation à définir.

Les élections seront à prévoir en octobre. La communication sera à prévoir avec la commission communications.

Monsieur Guillaume GOUSSE indique que les membres du CMJ ont toujours pour projet le city stade. Une présentation au conseil municipal a été faite en octobre 2024. Monsieur Pierrick DUFOURD indique que la mairie avait demandé, au responsable du CMJ, de fournir plusieurs devis pour respecter la réglementation de la commande publique et pour pouvoir faire une demande de subvention avant le délai imposé, ce qui n'a pas été fait à ce jour.

CCAS

Madame Laurette PINGET indique que l'épisode de canicule s'est relativement bien passé. Elle a visité une trentaine de personnes sur la commune. Trois personnes ont été hospitalisées mais sont depuis rentrées à leur domicile. Elle fait savoir que, dans la mesure du possible, elle aide les personnes à se déplacer, notamment pour les accompagner à France Services à Boège ou pour l'organisation des transports lors de soins. Les élus remercient Madame Laurette PINGET pour son dévouement. Ils indiquent également que l'organisation durant la canicule est à revoir pour l'année prochaine au niveau de l'ensemble des membres du conseil.

Madame Laurette PINGET demande s'il ne serait pas envisageable de prévoir que la navette d'Habère-Lullin et/ou d'Habère-Poche s'arrête à Villard pour récupérer les aînés et les déposer au marché le mardi matin à Boège. Etude à mener.

Les après-midis récréatifs reprendront les 1^{ers} mercredis de chaque mois à partir du 7 octobre 2026. Une réunion d'organisation avec les membres du CCAS sera organisée en septembre.

L'organisation du repas des aînés sera à prévoir ; date à valider en novembre, choix du traiteur et animation.

SCOT

Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER indique qu'elle a participé à la réunion de formation du SCOT à Habère-Poche début juillet.

Cette réunion avait pour but de présenter les principales orientations de la révision du SCoT Cœur du Faucigny (2026-2046).

Les principaux enjeux portent sur la maîtrise de l'urbanisation, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le cadre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le développement de l'habitat et des activités économiques, ainsi que la protection de l'environnement et des ressources. Il a également été rappelé que les prochaines étapes de la procédure comprennent l'enquête publique à l'automne 2026 avant l'approbation définitive du document prévue début 2027. Les communes auront alors 2 ans pour commencer la modification de leur PLU en suivant les orientations validées.

Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER souhaite prévoir une campagne d'informations aux administrés en lien avec la commission informations.

COMMUNICATION

Madame Catherine MICHOUILLER indique que les membres de la commission informations se sont réunis avec M. Jean-Louis GAVORY, ancien adjoint en charge de la communication, pour refaire un point sur l'organisation et les délais à prévoir pour préparer le prochain Villard Infos et bulletin municipal.

Monsieur Pierrick DUFOURD conseille aux élus de penser à noter les évènements et photos en amont de la préparation des articles.

C.C.V.V.

Madame Mireille ROSAY fait un point sur une réunion organisée à la C.C.V.V. le 25 juin dernier. Il a été question de la sensibilisation sur la crise des scolytes et à ses conséquences sur les peuplements d'épicéas du territoire. Les intervenants ont rappelé les signes permettant d'identifier les arbres infestés, les risques de propagation du parasite ainsi que les recommandations de gestion adaptées aux secteurs classés en zone de lutte non obligatoire et obligatoire. Les élus ont été sensibilisés à l'importance d'une surveillance régulière des peuplements, d'une intervention rapide sur les arbres dépérissant lorsque cela est nécessaire et de l'information des propriétaires forestiers afin de limiter l'extension des foyers. Un projet de courrier à transmettre aux administrés est attendu prochainement.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ demande aux représentants de la commune de Villard présents au prochain conseil communautaire de demander l'avancée du dossier zone filière bois ZAE la Scie.

Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER indique que cette zone est toujours présente et d'actualité au niveau du SCOT.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierrick DUFOURD indique que la commune connaît un contentieux avec une ancienne locataire des appartements communaux de la fruitière. Le cabinet d'huissier a demandé si la commune souhaitait poursuivre les poursuites. Monsieur Pierrick DUFOURD indique qu'il a répondu par la positive et que la trésorerie de Bonneville poursuit également les démarches pour faire honorer les titres de recettes correspondants aux loyers et charges non perçus entre novembre 2021 et juin 2025.

Monsieur Pierrick DUFOURD indique que la mairie a reçu un courrier de l'Inspection académique de Grenoble pour informer les communes du « dispositif été 2026 » proposé par EDF sur la possibilité d'équiper les écoles de ventilateurs et climatiseurs subventionnables jusqu'à 10 équipements par

établissement. Il indique que la commune de Villard va équiper l'école Luc Fortin, la salle de sieste et le local périscolaire de climatiseurs mobiles.

Monsieur Pierrick DUFOURD lit un courrier de remerciements reçu du Collège Jean-Marie Molliet de Boège pour lequel la commune de Villard avait donné une subvention pour un voyage en Italie pour les élèves de 3ème.

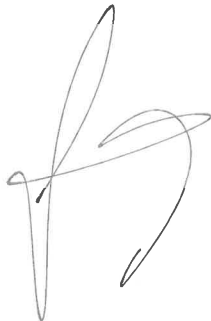
Monsieur Pierrick DUFOURD fait savoir que le 7 juillet dernier, il a été fait un important dépôt sauvage (lave-vaisselle, radiateur à bain d'huile, matériel de nettoyage) sur le parking du cimetière au niveau des conteneurs de tri sélectif. Comme convenu dans la délibération votée le 20 novembre 2025, une amende de 1 350€ a été envoyée à l'administrée concernée. 11 amendes pour dépôt sauvage, à hauteur de 135€ chacune, ont été envoyées aux administrés concernés, depuis leur mise en place.

Monsieur Pierrick DUFOURD indique avoir reçu des doléances d'administrés, propriétaires de résidences secondaires sur l'alpage d'Ajon. Le site est très fréquenté l'été. Il est observé un fort trafic notamment de camping-car, un manque de respect des chemins tracés et non tracés, de dépôts d'ordures ménagères... Ils demandent, si possible, de restreindre l'accès. Monsieur Pierrick DUFOURD indique qu'il est conscient des difficultés rencontrées, mais qu'il semble difficile de restreindre l'accès à l'alpage. Il rappelle qu'un arrêté portant sur l'interdiction de camping sauvage et des feux de camp en plein air a été pris le 30 mai 2023.

Monsieur Pierrick DUFOURD donne la parole à Monsieur Frédéric MOUTHON pour présenter les devis pour le remplacement de l'étrave sur le tracteur. L'étrave actuelle est âgée de 35 ans et a été réparée et ressoudée plusieurs fois. Les prochaines réparations ne tiendront pas suite à un diagnostic réalisé. Le tracteur risque d'être inutilisable pendant la période de déneigement. Il convient donc de la remplacer. Trois sociétés ont été démarchées et ont répondu par un devis sur du matériel identique. Il convient de retenir rapidement une société car le délai de livraison est de 4 mois. Un devis pour le remplacement des chaînes a également été demandé.

La séance est levée à 22H15

Le secrétaire de séance,
Catherine MICHOUlier



Le Maire,
Pierrick DUFOURD

